

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30087**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers, Université d'Artois, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université de Bourgogne - Dijon, Université Grenoble Alpes, Université de Limoges, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université Lumière - Lyon 2, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université de Montpellier, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Nantes, Université de Nîmes, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris Diderot - Paris 7, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Université de Strasbourg, Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup DIJON), Ecole Nationale du Génie de l'eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES), Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier SupAgro), Sorbonne Université, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université de la Rochelle, Université de Lille, Université de Toulon	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Directeur de l'établissement

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie, 210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Mise en œuvre de protocoles d'inventaires (faune, flore, milieux, habitats) et de suivi des populations d'un écosystème
- Identification des espèces, analyse de la biodiversité
- Mise en œuvre de protocoles d'analyse et de contrôle des ressources en eaux
- Diagnostic de la qualité des systèmes aquatiques et mise en œuvre des mesures de protection des systèmes aquatiques
- Réalisation de diagnostics écologiques des écosystèmes naturels et/ou anthropisés
- Utilisation des outils informatiques et statistiques pour l'analyse spatiale et temporelle des populations et des écosystèmes
- Proposition de mesures de gestion dans le cadre d'un développement durable
- Mise en œuvre des réglementations en vigueur pour la protection espaces naturels
- Assistance technique pour la protection des milieux naturels
- Rédaction de rapports d'études
 - Diagnostiquer l'état d'un écosystème
- Mobiliser les principes de l'écologie, de la biologie de la conservation
- Maîtriser les outils du diagnostic de l'état et de l'évolution des écosystèmes
- Utiliser les outils informatiques de géolocalisation et de systèmes d'information géographiques
 - Maîtrise des outils législatifs et réglementaires liés à la protection des espaces naturels
 - Connaître les acteurs et les enjeux de la gestion des espaces naturels
- Assurer le suivi sur le terrain des actions de protection des milieux
 - Maîtriser les techniques de sensibilisation et d'animation à la démarche de protection des milieux naturels
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- A : Agriculture, sylviculture et pêche
- E : Production et distribution d'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution
- O : Administration publique
- M : Activités spécialisées scientifiques et techniques
 - Agent chargé de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel
- Technicien en environnement
- Assistant paysagiste
- Eco garde
- Assistant d'études en agri-environnement, et environnement
- Technicien gestionnaire d'espaces protégés
- Chargé de mission biodiversité
- Chargé de mission agro-environnement
- Chargé d'études environnement
- Animateur nature

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30087 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30087 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30087 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30087 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30087 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30087 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer l'état d'un écosystème • Mobiliser les principes de l'écologie, de la biologie de la conservation • Maîtriser les outils du diagnostic de l'état et de l'évolution des écosystèmes • Utiliser les outils informatiques de géolocalisation et de systèmes d'information géographiques
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30087 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des outils législatifs et réglementaires liés à la protection des espaces naturels
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30087 - Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs et les enjeux de la gestion des espaces naturels • Assurer le suivi sur le terrain des actions de protection des milieux
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30087 - Maîtrise des différentes techniques d'information et de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les techniques de sensibilisation et d'animation à la démarche de protection des milieux naturels

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- AgroSup dijon, arrêté du : 11/04/2017
- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- ENGEES Strasbourg, arrêté du : 22/06/2018
- Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
- Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016

Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017
Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017
Université de Corse-Pascal-Paoli, arrêté du : 16/03/2018
Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018
Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
Université de Nîmes, arrêté du : 19/01/2018
Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016
Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université de Toulon, arrêté du : 06/06/2018
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 08/09/2015
Université Paris diderot - Paris 7, arrêté du : 19/11/2015
Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016
Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 30/03/2018
Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Angers](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Nîmes](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris Diderot - Paris 7](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Poitiers](#)

Université Jean Monnet - Saint Etienne

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Université d'Orléans

Aix-Marseille Université

Université de Strasbourg

AgroSup dijon

ENGEES STRASBOURG

Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier

Sorbonne Université

Université de Corse-Pascal-Paoli

Université de La Rochelle

Université de Lille

Université de Toulon

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :